



FEDERATION FRANCOFONE DU YACHTING BELGE

ASBL 0418 586 969

avenue du Parc d'Amée 90
5100 JAMBES

Tél. 081/30.49.79
info@ffyb.be

GERCKENS JONAS
Pen Prat 6bis
56330 PLUVIGNER

sailingjonas@yahoo.fr



Cher athlète,

Vous êtes membre d'un club de la F.F.Y.B. et nous sommes heureux de vous adresser votre licence compétition pour l'année en cours.

Votre licence compétition reste valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. N'oubliez pas de consulter régulièrement le calendrier des régates.

Votre carte vous garantit que vous êtes couvert en responsabilité civile et dommages corporels pour la pratique du yachting aux conditions du contrat de l'assurance sportive qui peut être consulté sur notre site www.ffyb.be.

Sachez que grâce à notre partenaire INSURA MARINE vous pouvez bénéficier d'une réduction sur vos assurances « bateau » en présentant votre carte d'affiliation et demander une couverture en compétition dans la zone géographique choisie.



Depuis 2016 notre partenaire VOLVO soutient la compétition interclubs via la VOLVO OPTI TOUR et le perfectionnement des jeunes au sein de la VOLVO SAILING ACADEMY. N'hésitez pas à nous rejoindre.



Nous vous souhaitons une excellente année sportive avec la FFYB et au sein de votre CLUB

Robert Rome
Président de la FFYB

FÉDÉRATION FRANCOFONE DU YACHTING BELGE

Le titulaire est affilié à la FFYB et couvert par une assurance en responsabilité civile et dégâts corporels selon les termes et restrictions du contrat arena 1.122.174/175 et de ses amendements

www.ffyb.be

ASBL 0418 586 969



The holder is member to FFYB and covered by an insurance for civil liability and physical injuries according to the terms and limitations of the contract arena 1.122.174/175 with its amendments

info@ffyb.be

T +32(0)81 30 49 79

LICENCE DE COMPETITION 2022

Club : **SPORTS NAUTIQUES DE L'EAU D'HEURE**

Nom : **GERCKENS**

Prénom : **JONAS**

Né(e) le **06/02/1980**

Affilié(e) n° **02325022/485**

Validité 31 décembre **2022**

Pour un sportif qui pratique régulièrement la compétition. Ce sportif est soumis au moins à un examen annuel effectué par le médecin de son choix qui atteste de son aptitude à pratiquer la voile en compétition.